

ÉDITION SPÉCIALE : élections du 20 novembre !

Pourquoi regarder dans le rétroviseur ?

Les deux années de mandature qui seront bientôt écoulées montrent toute l'importance qu'il faut attacher à l'élection de vos Délégués du Personnel (DP). En effet, vos DP ont pour rôle de :

- ✓ Faire respecter les droits des salariés et les libertés individuelles dans l'entreprise,
- ✓ Lutter contre toutes formes de discrimination,
- ✓ Porter les réclamations individuelles et collectives,
- ✓ Participer au grand collège qui procède à l'élection des membres du C.H.S.C.T,
- ✓ Assister les salariés à un entretien préalable à toute sanction,
- ✓ Veiller au respect, au sein de l'entreprise, du Code du Travail, des Accords Groupe et des Accords d'Entreprise,
- ✓ Transformer les travaux des Délégués Syndicaux, des élus du Comité d'Etablissement et des élus du CHSCT en revendications.

Pour simplifier, vos DP sont là pour faire respecter la loi, mais aussi pour éviter les conflits entre le salarié et son employeur.

Vous avez pu découvrir, tout au long des différentes « Brèves de DP » distribuées au cours de la mandature actuelle, l'action de vos élus DP CFDT, par exemple, pour faire appliquer les accords du Contrat de Génération (reprenant l'ancien accord Sénior), l'accord sur la Pénibilité, ou encore la Convention sur les déplacements.

Les déboires engendrés par notre nouveau site nous ont également conduits à rappeler sans cesse à la Direction que, malgré son choix délibéré d'en externaliser la gestion technique, elle ne pouvait s'exonérer de ses responsabilités en se défaussant un jour sur le constructeur G&A, un autre jour sur Vinci-Faceo, quand ce n'est pas encore la faute à la Ville de Gennevilliers !

Voici un inventaire, non exhaustif, des sujets qui ont fait l'objet de questions récurrentes au cours des réunions mensuelles avec la Direction :

- Le bon fonctionnement du chauffage du bâtiment A : les avaries de ce dernier, sans cesse rejetées par la Direction sur ses sous-traitants ou sur le constructeur, ont placé certains salariés dans un véritable sauna depuis deux ans, alors que d'autres avaient plutôt le sentiment d'avoir été mis au frigo... La Direction nous a affirmé que les réparations ont toutes eu lieu et le chauffage devrait être enfin opérationnel cet hiver !
- La pose d'un revêtement anti-dérapant sur la passerelle : combien de salariés auront été victimes de chutes malgré nos demandes incessantes de la pose d'un revêtement efficace ? Ce fut chose faite même si le résultat n'est pas concluant...
- Des navettes plus régulières et plus ponctuelles avec des zones de montée et de dépose sécurisées. Aujourd'hui, seule la ponctualité n'est pas toujours au rendez-vous !
- Le bouton de sortie pour les cyclistes : combien de cyclistes ont dû prendre des risques en frôlant des voitures pour pouvoir sortir du site ? Un an après notre demande, un bouton d'ouverture des barrières a enfin été installé !
- L'installation d'un siège dans l'abribus : devant le refus catégorique de la Direction de mettre ce siège pour les salariés en ayant besoin, il a fallu tenir bon pour l'obtenir !

La ténacité de vos DP CFDT finit toujours par avoir raison des différentes forces d'inertie...même s'il reste encore beaucoup de choses à améliorer dans notre vie quotidienne à Cristal ! En deux ans, le quotidien des salariés du site n'a cessé d'apporter son lot d'inquiétudes sans cesse croissantes. Nous sommes restés vigilants et nous avons réclamé à la Direction :

- De prendre ses responsabilités pour le projet Flexnet et qu'elle rétribue à leur juste valeur les efforts accomplis par les salariés volontaires, et qu'elle cesse de se réfugier derrière l'accord AC2S. Ce dernier n'a pas vocation à être dévoyé pour cautionner un travail récurrent le week-end !
- Une meilleure efficacité dans l'établissement des avenants pour les salariés partant en mission export,
- Que le changement de classification professionnelle se fasse dans le respect des dispositions conventionnelles,
- Des explications sur les chutes de vitres de certains bâtiments du site : la Direction tente malgré tout de nous expliquer que leur nombre ne dépasse pas le quota de 7% et que cette situation est tout à fait normale !

Regardez le futur avec nous !

Vos futurs élus DP CFDT surveilleront que :

- Leur rappel à la Direction de l'Accord Groupe ouvrant la subrogation aux salariés en temps partiel thérapeutique se traduit bien par son application effective,
- Les situations ubuesques engendrées par l'externalisation du service paie chez TGS-Meudon fassent l'objet de process correctifs afin qu'elles se réduisent au strict minimum, à défaut de disparaître entièrement,
- Les renouvellements d'accords, comme celui sur le télétravail en avril prochain, intégreront l'ensemble des propositions que les salariés nous ont déjà remontées.

Nous continuerons également :

- De défendre vos droits, que ce soit collectivement face aux interprétations parfois quelque peu orientées des textes en vigueur par la Direction, mais encore individuellement : notre écoute attentive se fait toujours dans la plus stricte confidentialité !
- De refuser que la Direction ne réponde pas à nos questions et nous renvoie vers telle ou telle commission ou autre IRP (Instance Représentative du Personnel) sous prétexte que nos questions ne rentrent pas le cadre des DP !
- D'analyser attentivement les informations communiquées mensuellement par la Direction sur les sorties tardives du site pour s'assurer que ces choix ne soient pas l'objet de pressions ou de dérive injustifiée.

Nous répondrons également « présent ! » lorsque début 2016, vous souhaitez comprendre à quoi vont correspondre les rubriques du nouveau bulletin de salaire voulu par le MEDEF, et que la loi va ainsi imposer à tous.

Les chantiers à venir seront nombreux et nous les suivrons attentivement pour le service de tous : Mensuels, Techniciens, Administratifs, Ingénieurs & Cadres.

C'est pourquoi, le 20 novembre, votez et faites voter pour vos 40 candidats DP CFDT !

Des collègues à votre écoute permanente, répartis dans tous les bâtiments du campus.

	Titulaire		Suppléant	
1	JAMET Anne	A1	THIBAUT Joël	C4
2	MIDOL MONNET Jean-François	F4	STEHLIN Isabelle	E1
3	de CURIERES Alix	F2	BOISSELET Alain	D1
4	PLU Emmanuel	G4	GALLAS Evelyne	D2
5	BOUGAULT Dominique	F3	BOUTRY Denis	E0
6	SANCHES Philippe	H1	LEBOUCHER Jacky	D4
7	MANZANO Michel	Atrium 3	NOBECOURT Didier	E4
8	GAUDRON Alain	E0	MAURICE Alain	C2
9	GILLES Guy	E4	KIRSCH Bernard	C3
10	TROLLE Didier	Atrium 3	MARCELLO Sandra	F2
11	GASMI Fouad	E2	LHOMME Xavier	G3
12	RIGONI Franck	D3	KANIKI FATAKI Jean	C3
13	CHAUBET Alain	C1	CACHEUX CLAIRE	F4
14	CAULLE Christine	C2	ANDRIGHETTI Marc	D3
15	BENSADOUN Abdenacer	E2	GAUVRY Joëlle	A1
16	CHAIGNON Pierre	F3	KHENNOUF Lahcene	H5
17	MAILLARD Eric-Jean	D1	CAILLEMER Jean	D0
18	BONNEVIE Fabienne	E2	LEMENAGER Claude	C2
19	GODEAU Alain	A0	REGNIER Gilles	A-CE
20	VERHEUL Astrid	Atrium 3	BOURGON Philippe	C4

IMPORTANT : comment vous y prendre si vous n'êtes pas présent sur le site le 20 novembre ?

Certains salariés ne pourront pas voter physiquement le jeudi 20/11/14. Pour cela un vote par correspondance est prévu. La Direction a établi la liste des salariés travaillant habituellement hors site : ils recevront le matériel de vote par correspondance par la Poste.

Mais quid pour les autres, dont l'absence n'était pas connue de la Direction au moment où elle a établi sa liste ?

Si c'est votre cas, allez retirer votre matériel de vote par correspondance auprès de l'assistante aux Relations Sociales de la Direction des Ressources Humaines (bureau E0-1123B), N'oubliez pas de tenir compte des délais d'acheminement de la Poste, tout pli arrivant à la boîte postale après le 20 novembre 12h00 ne sera pas pris en compte.